

CONDITIONS DE PAIEMENT DES ACTIVITES DE RANDONNEES & JUSTIFICATIFS D'ABSENCES

PAIEMENT

QUAND ?

A partir du 15 du mois suivant pour le mois écoulé
(Exemple : paiement des sorties effectuées au mois de mars à partir du 15 avril.)

COMMENT ?

- 1 Portail Senior
Paiement en ligne, par carte bancaire, sur votre compte dans le Portail Senior.
- 2 Paiement par chèque (à l'ordre de "Régie Direction des Sports" avec comme information au dos le ou les mois des factures payées + votre N° de famille), à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, à l'entrée de la salle de fitness au 4^{ème} étage du palais des Sports Jean Bouin, 2 rue Jean Allègre, 06000 Nice.
- 3 Paiement en espèces, uniquement sur rendez-vous, au service comptabilité de la Direction des Sports, au 4^{ème} étage du Palais des Sports Jean Bouin, 2 rue Jean Allègre. La prise de rendez-vous se fait par téléphone tous les 3^{èmes} mercredis du mois au 04 97 13 36 56

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

QUAND ?

Au plus tard le 14 du mois suivant pour la / les absences du mois écoulé.
(Exemple : 1 absence pendant le mois de mars, le justificatif au plus tard le 14 avril.)

COMMENT ?

Déposer un justificatif médical dans un délais de 15 jours suite à l'absence à l'entrée de la salle de fitness au 4^{ème} étage du Palais des Sports Jean Bouin, 2 rue Jean Allègre, 06000 Nice.